

cette portion du cortège, viennent des groupes de peuple, avec les instruments des divers métiers. Au milieu d'eux, s'avance une charrue qui porte un vieillard et sa vieille épouse, et qui est traînée par leurs jeunes fils. Cette charrue est immédiatement suivie d'un char de guerre sur lequel repose l'urne cinéraire des soldats morts pour la patrie. Enfin la marche est fermée par des tombereaux chargés de sceptres, de couronnes, d'armoiries et de tapis à fleurs de lis.

Le cortège parcourt les boulevarts et s'achemine vers la place de la Révolution. En passant au boulevard Poissonnière, le président de la convention donne une branche de laurier aux héroïnes des 5 et 6 octobre, assises sur leurs canons. Sur la place de la Révolution, il s'arrête de nouveau, et met le feu à tous les insignes de la royauté et de la noblesse traînés dans les tombereaux. Ensuite il déchire un voile jeté sur une statue, qui, apparaissant à tous les yeux, laisse voir les traits de la Liberté. Des salves d'artillerie marquent l'instant de son inauguration; et, au même moment, des milliers d'oiseaux, portant de légères banderoles, sont délivrés, et semblent annoncer, en s'élançant dans les airs, que la terre est affranchie.

On se rend ensuite au Champ-de-Mars par la place des Invalides, et on défile devant une figure colossale représentant le peuple français qui terrasse le fédéralisme et l'étouffe dans la fange d'un marais. Enfin on arrive au champ même de la fédération. Là, le cortège se divise en deux colonnes, qui s'allongent autour de l'autel de la patrie. Le président de la convention et les quatre-vingt-six doyens occupent le sommet de l'autel; les membres de la convention et la masse des envoyés des assemblées primaires en occupent les degrés. Chaque groupe de peuple vient déposer alternativement autour de l'autel les produits de son métier, des étoffes, des fruits, des objets de toute espèce. Le président de la convention, recueillant ensuite les actes sur lesquels les assemblées primaires ont inscrit leurs votes, les dépose sur l'autel de la patrie. Une décharge générale d'artillerie retentit aussitôt; un peuple immense joint ses cris aux éclats du canon, et on jure, avec le même enthousiasme qu'au 14 juillet 1790 et 1792, de défendre la constitution : serment bien vain, si on considère la lettre de la constitution, mais bien héroïque et bien observé, si on ne considère que le sol et la révolution elle-même! Les constitutions en effet ont passé, mais le sol et la révolution

furent défendus avec une constance héroïque.

Après cette cérémonie, les quatre-vingt-six doyens d'âge remettent leurs piques au président ; celui-ci en forme un faisceau, et le confie, avec l'acte constitutionnel, aux députés des assemblées primaires, en leur recommandant de réunir toutes leurs forces autour de l'arche de la nouvelle alliance. On se sépare ensuite ; une partie du cortège accompagne l'urne cinéraire des Français morts pour la patrie, dans un temple destiné à la recevoir ; le reste va déposer l'arche de la constitution dans un lieu où elle doit rester en dépôt jusqu'au lendemain, pour être rapportée ensuite dans la salle de la convention. Une grande représentation, figurant le siège et le bombardement de Lille, et la résistance héroïque de ses habitants, occupe le reste de la journée, et dispose l'imagination du peuple aux scènes guerrières.

Telle fut cette troisième fédération de la France républicaine. On n'y voyait pas, comme en 1790, toutes les classes d'un grand peuple, riches et pauvres, nobles et roturiers, confondus un instant dans une même ivresse, et fatigués de se haïr, se pardonnant pour quelques heures leurs différences de rang et d'opinion ; on y voyait un peuple immense, ne parlant plus de pardon, mais de danger, de

dévouement, de résolutions désespérées, et jouissant avec ivresse de ces pompes gigantesques, en attendant de courir le lendemain sur les champs de bataille. Une circonstance relevait le caractère de cette scène, et couvrait ce que des esprits dédaigneux ou hostiles pourraient y trouver de ridicule, c'est le danger, et l'entraînement avec lequel on le bravait. Au premier 14 juillet 1790, la révolution était innocente encore et bienveillante, mais elle pouvait n'être pas sérieuse, et être mise à fin comme une farce ridicule, par les baïonnettes étrangères ; en août 1793, elle était tragique, mais grande, signalée par des victoires et des défaites ; et sérieuse comme une résolution irrévocable et héroïque.

Le moment de prendre de grandes mesures était arrivé. De toutes parts fermentaient les idées les plus extraordinaires : on proposait d'exclure tous les nobles des emplois, de décréter l'emprisonnement général des suspects, contre lesquels il n'existait pas encore de loi assez précise, de faire lever la population en masse, de s'emparer de toutes les subsistances, de les transporter dans les magasins de la république, qui en ferait elle-même la distribution à chaque individu ; on cherchait enfin, sans savoir l'imaginer, un moyen qui fournit

sur-le-champ des fonds suffisants. On exigeait surtout que la convention restât en fonctions, qu'elle ne cédât pas ses pouvoirs à la nouvelle législature qui devait lui succéder, et que la constitution fût voilée comme la statue de la Liberté, jusqu'à la défaite générale des ennemis de la république.

C'est aux Jacobins que furent successivement proposées toutes ces idées. Robespierre ne cherchant plus à modérer l'élan de l'opinion, l'excitant au contraire, insista particulièrement sur la nécessité de maintenir la convention nationale dans ses fonctions, et il donnait là un sage conseil. Dissoudre dans ce moment une assemblée qui était saisie du gouvernement tout entier, dans le sein de laquelle les divisions avaient cessé, et la remplacer par une assemblée neuve, inexpérimentée, et qui serait livrée encore aux factions, était un projet désastreux. Les députés des provinces entourant Robespierre, s'écrièrent qu'ils avaient juré de rester réunis jusqu'à ce que la convention eût pris des mesures de salut public, et ils déclarèrent qu'ils l'obligeraient à rester en fonctions. Audouin, gendre de Pache, parla ensuite, et proposa de demander la levée en masse et l'arrestation générale des suspects. Aussitôt, les commissaires des assemblées pri-

maires rédigent une pétition, et, le lendemain 12, viennent la présenter à la convention. Ils demandent que la convention se charge de sauver elle-même la patrie, qu'aucune amnistie ne soit accordée, que les suspects soient arrêtés, qu'ils soient envoyés les premiers à l'ennemi, et que le peuple levé en masse marche derrière eux. Une partie de ces propositions est adoptée. L'arrestation des suspects est décrétée en principe; mais le projet d'une levée en masse, qui paraissait trop violent, est renvoyé à l'examen du comité de salut public. Les jacobins, peu satisfaits, insistent, et continuent de répéter dans leur club, qu'il ne faut pas un mouvement partiel, mais universel.

Les jours suivants, le comité fait son rapport, et propose un décret trop vague, et des proclamations trop froides.

« Le comité, s'écrie Danton, n'a pas tout dit : il n'a pas dit que si la France est vaincue, que si elle est déchirée, les riches seront les premières victimes de la rapacité des tyrans; il n'a pas dit que les patriotes vaincus déchireront et incendieront cette république, plutôt que de la voir passer aux mains de leurs insolents vainqueurs! Voilà ce qu'il faut apprendre à ces riches égoïstes. » — « Qu'espérez-vous, ajoute Danton, vous qui ne voulez

« rien faire pour sauver la république? Voyez  
 « quel serait votre sort si la liberté succom-  
 « bait! Une régence dirigée par un imbécile,  
 « un roi enfant dont la minorité serait lon-  
 « gue, enfin le morcellement de nos provinces,  
 « et un déchirement épouvantable! Oui, ri-  
 « ches, on vous imposerait, on vous pressure-  
 « rait davantage et mille fois davantage que  
 « vous n'aurez à dépenser pour sauver votre  
 « pays et éterniser la liberté!... La convention,  
 « ajoute Danton, a dans les mains les foudres  
 « populaires; qu'elle en fasse usage et les lance  
 « à la tête des tyrans. Elle a les commissaires  
 « des assemblées primaires, elle a ses propres  
 « membres; qu'elle envoie les uns et les au-  
 « tres exécuter un armement général! »

Les projets de loi sont encore renvoyés au comité. Le lendemain, les jacobins dépêchent de nouveau les commissaires des assemblées primaires à la convention. Ceux-ci viennent demander encore une fois, non un recrutement partiel, mais la levée en masse, parce que, disent-ils, les demi-mesures sont mortelles, parce que la nation entière est plus facile à ébranler qu'une partie de ses citoyens! « Si  
 « vous demandez, ajoutent-ils, cent mille sol-  
 « dats, ils ne se trouveront point; mais des  
 « millions d'hommes répondront à un appel

« général. Qu'il n'y ait aucune dispense pour  
 « le citoyen physiquement constitué pour les  
 « armes, quelques fonctions qu'il exerce; que  
 « l'agriculture seule conserve les bras indis-  
 « pensables pour tirer de la terre les produc-  
 « tions alimentaires : que le cours du com-  
 « merce soit arrêté momentanément, que toute  
 « affaire cesse, que la grande, l'unique et uni-  
 « verselle affaire des Français, soit de sauver  
 « la république! »

La convention ne peut plus résister à une sommation aussi pressante. Partageant elle-même l'entraînement des pétitionnaires, elle enjoint à son comité de se retirer pour rédiger, dans l'instant même, le projet de la levée en masse. Le comité revient quelques minutes après, et présente le projet suivant, qui est adopté au milieu d'un transport universel :

ART. 1<sup>er</sup>. Le peuple français déclare, par l'organe de ses représentants, qu'il va se lever tout entier pour la défense de sa liberté, de sa constitution, et pour délivrer enfin son territoire de ses ennemis.

2. Le comité de salut public présentera demain le mode d'organisation de ce grand mouvement national.

Par d'autres articles, il était nommé dix-huit représentants chargés de se répandre sur toute la

France, et de diriger les envoyés des assemblées primaires dans leurs réquisitions d'hommes, de chevaux, de munitions, de subsistances. Cette grande impulsion donnée, tout devenait possible. Une fois qu'il était déclaré que la France entière, hommes et choses, appartenait au gouvernement, ce gouvernement, suivant le danger, ses lumières et son énergie croissante, pouvait tout ce qu'il jugerait utile et indispensable. Sans doute il ne fallait pas lever la population en masse, et interrompre la production, et jusqu'au travail nécessaire à la nutrition; mais il fallait que le gouvernement pût tout exiger, sauf à n'exiger que ce qui serait suffisant pour les besoins du moment.

Le mois d'août fut l'époque des grands décrets qui mirent toute la France en mouvement, toutes ses ressources en activité, et qui terminèrent à l'avantage de la révolution sa dernière et sa plus terrible crise.

Il fallait à la fois mettre la population debout, la pourvoir d'armes, et fournir, par une nouvelle mesure financière, à la dépense de ce grand déplacement; il fallait mettre en rapport le papier-monnaie avec le prix des subsistances et des denrées; il fallait distribuer les armées, les généraux, d'une manière appropriée à chaque théâtre de guerre, et enfin, satisfaire la

colère révolutionnaire par de grandes et terribles exécutions. On va voir ce que fit le gouvernement pour suffire à la fois à ces besoins urgents et à ces mauvaises passions qu'il devait subir, puisqu'elles étaient inséparables de l'énergie qui sauve un peuple en danger.

Exiger de chaque localité un contingent déterminé en hommes, ne convenait pas aux circonstances; c'eût été douter de l'enthousiasme des Français en ce moment, et on devait supposer cet enthousiasme pour l'inspirer. Cette manière germanique d'imposer à chaque contrée les hommes comme l'argent, était d'ailleurs en contradiction avec le principe de la levée en masse. Un recrutement général par voie de tirage ne convenait pas davantage. Tout le monde n'étant pas appelé, chacun aurait songé alors à s'exempter, et se serait plaint du sort qui l'eût obligé à servir. La levée en masse exposait, il est vrai, la France à un désordre universel, et excitait les railleries des modérés et des contre-révolutionnaires. Le comité de salut public imagina le moyen le plus convenable à la circonstance, ce fut de mettre toute la population en disponibilité, de la diviser par générations, et de faire partir ces générations par rang d'âge, au fur et à mesure des besoins. « Dès ce moment,

« portait le décret \*, jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la république ; tous les Français seront en réquisition permanente pour le service des armées. Les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront les armes et transporteront les subsistances ; les femmes feront des tentes, des habits, et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, prêcher la haine des rois, et l'amour de la république. »

Tous les jeunes gens non mariés, ou veufs sans enfants, depuis l'âge de 18 ans jusqu'à celui de 25 ans, devaient composer la première levée, dite la *première réquisition*. Ils devaient se réunir sur-le-champ, non dans les chefs-lieux de département, mais dans ceux de district, car, depuis le fédéralisme, on craignait ces grandes réunions par départements, qui leur donnaient le sentiment de leurs forces et l'idée de la révolte. D'ailleurs, il y avait un autre motif pour agir ainsi, c'était la difficulté d'amasser dans les chefs-lieux des subsistances et des approvisionnements suffisants pour de

\* 23 août.

grandes masses. Les bataillons formés dans les chefs-lieux de district devaient commencer sur-le-champ les exercices militaires, et se tenir prêts à partir au premier jour. La génération de vingt-cinq ans à trente était avertie de se préparer, et, en attendant, elle était chargée de faire le service de l'intérieur. Le reste enfin, de trente jusqu'à soixante, était disponible au gré des représentants envoyés pour opérer cette levée graduelle. Malgré ces dispositions, la levée en masse et instantanée de toute la population était ordonnée de droit dans certains lieux plus menacés, comme la Vendée, Lyon, Toulon, le Rhin, etc.

Les moyens employés pour armer les levées, les loger, les nourrir, étaient analogues aux circonstances. Tous les chevaux et bêtes de somme, dont l'agriculture et les fabriques pouvaient se passer, étaient requis et mis à la disposition des ordonnateurs des armées. Les armes de calibre devaient être données à la génération qui partait ; les armes de chasse et les piques étaient réservées au service de l'intérieur. Dans les départements où des manufactures d'armes pouvaient être établies, les places, les promenades publiques, les grandes maisons comprises dans les biens nationaux, devaient servir à construire des ateliers. Le

principal établissement se trouvait à Paris. On plaçait les forges dans les jardins du Luxembourg, les machines à forer les canons sur les bords de la Seine. Tous les ouvriers armuriers étaient requis, ainsi que les ouvriers en horlogerie, qui, dans le moment, avaient peu de travail, et qui pouvaient être employés à certaines parties de la fabrication des armes. Trente millions étaient mis, pour cette seule manufacture, à la disposition du ministre de la guerre. Ces moyens extraordinaires seraient employés jusqu'à ce qu'on eût porté la fabrication à mille fusils par jour. On plaçait ce grand établissement à Paris, parce que là, sous les yeux du gouvernement et des jacobins, toute négligence devenait impossible, et tous les prodiges de rapidité et d'énergie étaient assurés. Cette manufacture ne tarda pas en effet à remplir sa destination.

Le salpêtre manquant, on songea à l'extraire du sol des caves. On imagina donc de les faire visiter toutes, pour juger si la terre dans laquelle elles étaient creusées en contenait quelques parties. En conséquence, chaque particulier dut souffrir la visite et la fouille des caves, pour en lessiver la terre lorsqu'elle contiendrait du salpêtre. Les maisons devenues nationales furent destinées à servir de casernes et de magasins.

Pour procurer les subsistances à ces grandes masses armées, on prit diverses mesures qui n'étaient pas moins extraordinaires que les précédentes. Les jacobins auraient voulu que la république, faisant achever le tableau général des subsistances, les achetât toutes, et s'en fit ensuite la distributrice, soit en les donnant aux soldats armés pour elle, soit en les vendant aux autres citoyens à un prix modéré. Ce penchant à vouloir tout faire, à suppléer la nature elle-même, quand elle ne marche pas à notre gré, ne fut point aussi aveuglément suivi que l'auraient désiré les jacobins. Cependant il fut ordonné que les tableaux des subsistances, déjà commandés aux municipalités, seraient promptement terminés, et envoyés au ministère de l'intérieur, pour faire la statistique générale des besoins et des ressources; que le battage des grains serait achevé là où il ne l'était pas, et que les municipalités les feraient battre elles-mêmes si les particuliers s'y refusaient; que les fermiers ou propriétaires de grains paieraient en nature leurs contributions arriérées, et les deux tiers de celles de l'année 1793; qu'enfin les fermiers et régisseurs des biens devenus nationaux en déposeraient les revenus aussi en nature.

L'exécution de ces mesures extraordinaires ne

pouvait être qu'extraordinaire aussi. Des pouvoirs limités, confiés à des autorités locales qui auraient été à chaque instant arrêtées par des résistances, qui, d'ailleurs, n'auraient pas eu toutes la même énergie et le même dévouement, ne convenaient ni à la nature des mesures décrétées ni à leur urgence. La dictature des commissaires de la convention était encore ici le seul moyen dont on pût faire usage. Ils avaient été employés déjà pour la première levée des trois cent mille hommes, décrétée en mars, et ils avaient promptement et complètement rempli leur mission. Envoyés aux armées, ils surveillaient les généraux et leurs opérations, quelquefois contrariaient des militaires consommés, mais partout ranimaient le zèle, et communiquaient une grande vigueur de volonté. Enfermés dans les places fortes, ils avaient soutenu des sièges héroïques à Valenciennes et à Mayence; répandus dans l'intérieur, ils avaient puissamment contribué à étouffer le fédéralisme. Ils furent donc encore employés ici, et reçurent des pouvoirs illimités, pour exécuter cette réquisition des hommes et des choses. Ayant sous leurs ordres les commissaires des assemblées primaires, pouvant les diriger à leur gré, leur confier une partie de leurs pouvoirs, ils tenaient sous leur main

des hommes dévoués, parfaitement instruits de l'état de chaque localité, et n'ayant d'autorité que ce qu'ils leur en donneraient eux-mêmes pour le besoin de ce service extraordinaire.

Il y avait déjà différents représentants dans l'intérieur, soit dans la Vendée, soit à Lyon et à Grenoble, pour détruire les restes du fédéralisme; il en fut nommé encore dix-huit, chargés de se partager la France, et de se concerter avec ceux qui étaient déjà en mission pour faire mettre en marche les jeunes gens de la première réquisition, pour les armer, les approvisionner, et les diriger sur les points convenables, d'après l'avis et les demandes des généraux. Ils devaient en outre achever la complète soumission des administrations fédéralistes.

Il fallait à ces mesures militaires joindre des mesures financières pour fournir aux dépenses de la guerre. On connaît l'état de la France sous ce rapport. Une dette en désordre, composée de dettes de toute espèce, de toute date, et qui étaient opposées aux dettes contractées sous la république; des assignats discrédités, auxquels on opposait le numéraire, le papier étranger, les actions des compagnies financières, et qui ne pouvaient plus servir au gouvernement pour payer les services publics, ni au